

Département de la Sarthe  
Arrondissement de Mamers  
Canton de Loué

***Commune de Mézières-sous-Lavardin***

**Extrait du registre des arrêtés du maire du 27 mai 2026**

**N° 2026/32**

**Relatif à un débit de boissons**

**Le maire de la commune de Mézières-sous-Lavardin,**

Vu la demande du 19 mai 2026 formulée par l'association « 2000 Pattes » ;

Vu l'art. L 2212-1 et L 2212-2 et/ou L 2542-2 et suivants de Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'art. L 3334-2 du Code de la santé publique ;

**Arrête :**

L'association « 2000 Pattes » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le 9 juin de 18h30 à 23h30 au terrain de loisir de la commune, à l'occasion de la représentation de chants des élèves du RPI.

L'association « 2000 Pattes » est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons relevant des groupes 1 à 3, le 21 juin de 10h00 à 23h30 au terrain de loisir de la commune, à l'occasion de la fête des écoles du RPI.

Fait à Mézières-sous-Lavardin le 27 mai 2026

Mme Le Maire,

Linda POIRIER

